

**Communauté de communes
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE**

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2023**

N° 2023DC/136 – Feuille 1

Date de convocation : 22 septembre 2023

| | | |
|--------------------------|---------------|--------------|
| Membres en exercice : 57 | Présents : 44 | Votants : 51 |
|--------------------------|---------------|--------------|

**Présentation du Rapport annuel 2022
sur le Prix et la Qualité du Service public de la Prévention
et Valorisation des déchets ménagers et assimilés**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf septembre à neuf heures trente, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, Salle Emeraude à LOCOAL MENDON.

Etaient présents : Annie AUDIC, Karine BELLEC, Katia BONNEC, Sandrine CADORET, Hervé CAGNARD, Jean-Luc CHIFFOLEAU, Hélène CODA POIREY, Valérie DIARD-MARTIN, Alain DONY, Stéphanie DOYEN, Roland GASTINE, Bruno GOASMAT, Marie-Pierre HELOU, Guy HERCEND, Lionel HERVE, Diane HINGRAY, Claude JARNO, Jean-Pierre KERBART, Pierrick KERGOSIEN, Philippe KERZERHO, Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF, Pascal LE CALVE, François LE COTILLEC, Ronan LE DELEZIR, Philippe LE FUR, Pascal LE JEAN, Sophie LEMOULINIER, Fabien LE PALLEC, Olivier LEPICK, Lénéaïck LE PORT-HELLEC, Philippe LE RAY, Benoit LE ROL, Jean-Luc LE TALLEC, Jean-Yves MAHEO, Claire MASSON, Sylvie OLLIVIER, Dominique OLLIVIER-FRANKEL, François POMMOIS, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, Katia SCULO, François SERMIER, Franck VALLEIN.

Absents ayant donné pouvoir : Julien BASTIDE à Claire MASSON, Dominique DE WIT à Bruno GOASMAT, Amélie FUSIL-de ROBIANO à Philippe LE RAY, Christelle JAFFRE-DANET à Claude JARNO, Patrick LE ROUX à Sophie LEMOULINIER, Chantal MAHIEUX à Fabrice ROBELET, Odile ROSNARHO à Sandrine CADORET.

Absents excusés : Ronan ALLAIN, Marie DUBOIS, Gildas GOUARIN, Nathalie GUEMY, Marie-Françoise LE JOSSEC, Yves NORMAND.

Mmes Marie DUBOIS et Nathalie GUEMY, M. Yves NORMAND étant sortis.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

La Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique assure la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble des 24 communes du territoire.

N° 2023DC/136 – Feuille 2

A ce titre, le rapport sur le prix et la qualité du service public (RPQS) dans le domaine de la collecte, l'évacuation ou le traitement des ordures ménagères doit être présenté chaque année à l'Assemblée délibérante.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers sur le prix et la qualité du service. Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes membres pour être présenté devant chaque Conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1413-1 et L. 2224-17-1 ;

Vu l'examen du Rapport annuel 2022 sur le Prix et la Qualité du Service public de la gestion des déchets ménagers et assimilés par la Commission consultative des services publics locaux réunie le 14 septembre 2023 ;

Après avoir entendu le rapport de Mme Claire MASSON, Vice-présidente déléguée à la gestion des déchets et la valorisation des ressources ;

Sur proposition du Bureau en date du 15 septembre 2023 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire DECIDE :

- de prendre acte de la présentation du rapport annuel 2022 sur le Prix et la Qualité du Service public de la gestion des déchets ménagers et assimilés ;
- d'autoriser M. le Président à transmettre ces rapports aux services préfectoraux et aux communes en même temps que la délibération correspondante ;
- d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.

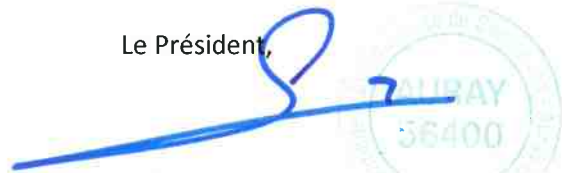
Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié électroniquement le : - 9 OCT. 2023

La secrétaire de séance,



Karine BELLEC

Le Président,



Philippe LE RAY